

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SESSION ORDINAIRE
POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER
TENUE LE 5 JUIN 2018**

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le mardi 5 juin 2018 à la salle du conseil à 19 h 00.

Étaient présents Mme la présidente June Smith, Mme la Conseillère Rita D. Turriff et M. le Conseiller René Lepage, ainsi que Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION # 18-06-33
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 19 h 00.

RÉSOLUTION # 18-06-34
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Points soumis :
 - 3.1. Embauche aux travaux publics;
 - 3.2. Projet de règlement #18-128 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils;
 - 3.3. Installation septique au Phare;
 - 3.4. Installation d'un système de ventilation au Phare;
4. Période de questions.
5. Date de la prochaine séance : Mardi 10 juillet 2018, 19 h 30, à « Town Hall », 370, Beach, Métis-sur-Mer;
6. Levée de l'assemblée.

3. VARIA OUVERT

3.1 Embauche aux travaux publics.

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'embaucher M. Steeve Fougère de Métis-sur-Mer aux travaux publics. Ses conditions de travail seront déterminées dans le contrat qui sera signé entre les deux parties. Mme la mairesse est désignée comme signataire pour et au nom de la Ville.

3.2 Projet de règlement #18-128 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils.

Avis de motion a été donné à la séance régulière du conseil qu'à une séance ultérieure sera adopté le règlement #18-128 relatif à la circulation des camions et des véhicules outils. Le projet de règlement déposé à cette séance a pour but essentiellement de contrôler la circulation des véhicules lourd sur les chemins de Métis-sur-Mer.

3.3 Installation septique au Phare.

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offre sur invitation à deux contracteurs afin d'y installer les installations septiques sur le site du Phare;

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accorder le contrat à Les Entreprises D'Auteuil de St-Ulric afin de faire l'installation de deux systèmes de traitement des eaux usées ainsi que le terrassement après les travaux au montant de 35 116.42 \$ avant taxes. Ce montant sera payé à même la subvention reçue lors de l'acquisition du site du Phare.

3.4 Installation d'un système de ventilation au Phare.

ATTENDU QUE la Ville a demandé une soumission à une compagnie spécialisée en ventilation afin de corriger le problème de ventilation dans le Phare comme présenté dans le carnet de santé,

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'accorder le contrat à Réfrigération Air C de Rimouski afin de faire l'installation d'un système de ventilation adéquat comme présenté dans le carnet de santé au montant de 6 350 \$ avant taxes. Ce montant sera payé à même la subvention reçue lors de l'acquisition du site du Phare.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

5. DATE DE LA PROCHAINE SESSION

La date de la prochaine séance est le mardi 11 juillet 2018 à 19h30 à « Town Hall ».

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 18-06-35 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller René Lepage propose que la séance soit levée à 19h10.

Approuvé lors de la session tenue :

June Smith, président

Stéphane Marcheterre,
Directeur général et secrétaire-trésorier